



Midi Corrèzien
Communauté de communes

Nombre de conseillers

En exercice : 51
Présents : 44
Représentés : 4
Votants : 48
Pour : 48
Contre : 0
Abstention : 0

Étaient présents les conseillers titulaires suivants :

Alain SIMONET; Michel SERVANTIE; Philippe BRUNIE; Eliane NISSOU; Bernard LARBRE; Jean-Pierre NORMAND-COURVAUD, Dominique CAYRE; Ghislaine DUBOST; Gabriel BARRADE; Yolande BELGACEM; Jean-Pierre LARIBE; Jean-Michel MONTEIL; Christelle CANTALOUBE, Amaud REYNIER; Danièle BESSE; Pierre MILY; Jean-Paul DUMAS; Sabine SABATIER; Vincent LEDOUX; Guy CHASSAGNE; Michel CHARLOT; Nelly GERMANE; Gérard LAVASTROU, Alain VAUZOUR; Eric GALINON; Yves NOYER; Jean BOUYSSOU, Christophe LISSAUJOUX, Christophe CARON; Alexandre TRONCHE, Caroline DU MAS DE PAYSAC; Daniel ROCHE; Yves POUCHOU; Dominique PERRIER; Jean-Louis ROCHE; Olivier LAPORTE; Eric CISCARD; Philippe LONGUEVILLE; Nathalie LABORDE-BRESSY; Laurent PUYJALON; Michaël SCHULLER, Roselyne POUJADE

Étaient présents les conseillers suppléants suivants : Jérôme SOULETIE, Nathalie DURANTON

Étaient représentés les conseillers titulaires suivants : Bernard REYNAL par Nelly GERMANE; Christian DERACHINOIS par Alain SIMONET, Nicolas TARDIF par Christophe CARON, Isabelle VIRONDEAU par Olivier LAPORTE

Envoyé en préfecture le 22/07/2020

Reçu en préfecture le 22/07/2020

Affiché le

ID : 019-200066769-20200716-D2020_70C-DE



**DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 16 juillet 2020**

L'an deux mille vingt, le 16 du mois de juillet à 17 heures 30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à la salle Versailles – 19500 MEYSSAC, sous la présidence de M. Alain SIMONET, Président.

Date de convocation : 10 juillet 2020

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Éric CISCARD a été désigné secrétaire.

DELIBERATION N°2020-70 : ÉLECTION DE TRENTE-QUATRE DELEGUES TITULAIRES ET TRENTE-QUATRE DELEGUES SUPPLEANTS AU SIRTOM DU PAYS DE BRIVE

Le Syndicat Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM) de la Région de Brive est un syndicat mixte fermé qui a pour objet l'élimination et la valorisation des déchets ménagers et assimilés en lieu et place des collectivités adhérentes.

Ainsi, il assure :

- la collecte des ordures ménagères des collectivités membres
- la collecte du verre
- le traitement et la valorisation des déchets
- la création et la gestion de 18 déchèteries
- la mise en œuvre d'un programme local de prévention des déchets.

Le syndicat est administré par un comité composé de délégués dont le nombre est égal au nombre de délégués dont disposerait chaque commune de l'EPCI prise individuellement selon le tableau suivant :

Nombre d'habitants	Nombre de délégués par commune	Nombre de voix par délégué	Suppléants
0 à 2 000	1	1	1
2 001 à 3 000	2	1	0
3 001 à 5 000	3	1	0
5 001 à 7 000	4	1	0
7 001 à 40 000	5	1	0
+ 40 000	6	6	0

La communauté de communes Midi Corrèzien étant composée de 34 communes, elle est donc représentée par 34 délégués titulaires et 34 délégués suppléants.

Conformément à l'article L5711-1 du CGCT, le choix des délégués appelés à siéger dans ce syndicat mixte peut porter sur l'un des membres du conseil communautaire ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

- Vu les statuts du SIRTOM (Syndicat Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région de Brive),
- Vu l'article 4 des statuts du SIRTOM, précisant l'administration du syndicat et la répartition du nombre de délégués,
- Considérant que la Communauté de Communes Midi Corrèzien est ainsi représentée par 34 délégués titulaires et 34 délégués suppléants,
- Vu la délibération n° 2020-68 du 16 juillet 2020 décidant de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des délégués au sein des syndicats mixtes mentionnés à l'article L 5711-1 ;

Après avoir délibéré le Conseil Communautaire,

- **ELIT délégués de la Communauté de Communes Midi Corrézien au SIRTOM, les conseillers suivants :**

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
SIMONET Alain	TABARD Philippe
BRUNIE Philippe	LEGROS Alain
LAUSSAC Jacques	REYNAL Bernard
NORMAND-COURIVAUD Jean-Pierre	LOURENCEAU David
ARNAUD Philippe	BARRADE Gabriel
MONTEIL Jean-Michel	MILY Pierre
BORDE Christian	BARNABÉ Jacques
EVENO Yves	SABATIER Sabine
LEDOUX Vincent	BERGOUIGNOUX Roland
LABALLE Patrick	CHASSAGNE Guy
CHARLOT Michel	ROSSIGNOL Eric
PREVOST Marguerite	GERMANE Nelly
BROUSSE Stéphane	PACHECO DUMONT Viviane
BAVANT Gérard	CHANEL Francis
VAUZOUR Alain	MONEGER Claude
LAROCHE Bernard	BROUSSOLLE Alain
BOULANGER Elodie	SIMBELIE Marcel-Bernard
FEIX Michèle	POURTY Elie
CHAZOULE Laurent	JUGIE Claude
CHIROL Christophe	YACINE Ali
BLONDEAU Vianney	LISSAJOUX Christophe
LARCIER Stéphane	CISCARD Stéphanie
BOUYGUE Jacques	MONASSIER Sébastien
COULOUMY-DORRIVAL Colette	MAZEYRIE Bérangère
POUCHOU Yves	DELVIGNE Sophie
MARTIN Josy	CLARE-PELOUTIER Martine
GARRET Eric	ROCHE Jean-Louis
LABRUE Claire	ALBERT Sylvain
DEKEISTER Denis	LEIX Patrice
VITAL Marc	LAVIE Richard
MARIN Régine	LABORDE-BRESSY Nathalie
NOÉ Jean-Marc	GROSS Elisabeth
ROCHE Philippe	BERGOIN Joël
RAYNAL Michel	POUJADE Roselyne

Fait à Beaulieu-sur-Dordogne, le 16 juillet 2020

Publié le 22 juillet 2020

Le Président,
Alain SIMONET